

## UN MAUVAIS COUP POUR LA FRANCHISE

---

■ Le retrait rapide de l'enseigne canadienne *Tandy* du continent européen a laissé plusieurs dizaines de franchisés sur le carreau. Et révélé encore une fois les faiblesses de ce système de distribution. Les franchisés délaissés ont décidé de poursuivre leur ex-franchiseur jusque sur ses terres, en demandant une indemnisation, avec l'aide de leur avocat, M<sup>e</sup> Olivier Gast. Un combat d'autant plus intéressant à suivre que ce sera quasiment la première action judiciaire internationale dans un conflit entre franchiseur et franchisés.